



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet Plot Seeder	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01633-180670/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 01633-180670	Date 2017-12-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-016-10368	
File No. - N° de dossier WPG-7-40163 (016)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-01-03	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hall, Marlene	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg016
Telephone No. - N° de téléphone (204) 230-0147 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Agriculture & Agri-Food Canada 370 River Road Portage La Prairie, Manitoba Canada R1N 3V6	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente **modification n° 2** vise à fournir les réponses du Canada aux questions du fournisseur pour la demande de soumissionner **01633-180670/R** comme suit :

- Q1. Point 1 : Quels devraient être idéalement le nombre de rayonneurs et l'espacement entre les sillons?
R1. Reportez-vous au point 1 de la modification n° 2.
- Q2. Est-ce qu'un semoir muni d'un plus petit nombre de rayonneurs, mais d'un système d'épandage en bandes latérales serait acceptable?
R2. Reportez-vous au point 3 de la modification n° 1.
- Q3. La largeur totale maximale du semoir sera-t-elle de 2,62 m (8,5 pi)? Il s'agit de la largeur maximale prescrite par la loi pour les véhicules qui circulent sur les autoroutes du Manitoba sans permis de véhicules de largeur excessive. Si le semoir doit avoir une largeur de 2,62 m, la conception sera touchée, ce qui pourrait ramener la largeur de la parcelle à environ 67,5 po (10 rayonneurs avec espacement entre les sillons de 7,5 po). Cet espacement laissera un maximum d'espace aux roues d'appui. S'il faut élargir la parcelle, il faut déplacer les roues d'appui vers l'arrière, derrière les rayonneurs. Ainsi, une partie plus importante du poids du semoir sera transférée vers le tracteur. Il faudrait un adaptateur d'attelage à trois points pour soutenir l'attelage en col de cygne du semoir de type sillon. Est-ce acceptable?
R3. L'objectif, ce n'est pas d'éviter que le semoir soit trop grand pour circuler sur les routes ni d'avoir un espace d'ensemencement efficace d'au plus 2 m. Le semoir peut être plus large pour que la conception puisse remplir d'autres critères.
- Q4. Est-ce que les rayonneurs, qui n'exigent pas une rangée à part de rayonneurs pour l'épandage en bandes entre les rangs sont acceptables?
R4. Oui.
- Q5. En privilégiant les rayonneurs et l'espacement des rangs qui en découle, on touche d'autres détails de la conception. Existe-t-il une approche de conception qui optimisera le rendement et les accessoires que vous avez pour ce semoir?
R5. Nos principales priorités sont d'avoir un système de culture sans labour muni d'un mécanisme de séparation des semences et des engrais afin que dans la plupart des cas, l'ensemencement et la fertilisation se fassent d'un seul passage.
- Q6. Combien faut-il de conduits et comment les orifices doivent-ils être configurés?
R 6. Un (1) conduit avec le nombre d'orifices correspondant au nombre de rayonneurs.
- Q7. Quel est le but, simplement arrêter l'écoulement des semences ou de surélever certaines de rayonneurs afin de perturber le moins possible le lit de semence? Si les rayonneurs doivent être surélevés, est-ce que tous les rayonneurs doivent avoir un dispositif de commande indépendant, ce qui permettrait d'en surélever le nombre de son choix.
R7. Les rayonneurs surélevés sont acceptables.
- Q8. L'épandage de fertilisant en bandes latérales est-il privilégié par rapport à l'épandage entre les rangs?
R8. Reportez-vous au point 5 de la modification n° 1.

Q9. Les trémies de semoir personnalisées munies de systèmes de comptage CrustBuster ou Amazone seraient-elles acceptables par rapport à plusieurs trémies Gandy?

R9. Reportez-vous au point 6 (trémies Gandy).

Q10. Vise-t-on à compter toutes les semences au moyen d'un dispositif de dosage en forme d'entonnoir?

R10. Oui

Q11. A-t-on besoin d'une trémie pour la séquence de comptage des semences en vrac (sur mesure de marque Gandy ou Amazone)?

R11. Il ne faut pas faire d'ensemencement en vrac. Tout ce qu'il faut, ce sont des engrais en vrac.

Q12. Quelle fonction de semoir devrait être intégrée au système Greenstar?

R12. Nous prévoyons utiliser le système GPS pour maintenir l'espacement entre les modes de semis droit et uniforme, sans envisager de plantation à débit variable pour l'instant.

Q13. Comment le système d'alimentation sous vide fonctionne-t-il sur ce semoir? Est-ce un moyen d'acheminer les produits vers les rayonneurs et, dans l'affirmative, comment?

R13. Reportez-vous au point 10 de la modification no 1.

1. L'Annexe A, Besoin – matrice de conformité, page 11 de 14, doit être modifiée comme suit :

Supprimer : la matrice au complet

Insérer : ce qui suit

Matrice de conformité :

<p><u>Pour que l'offre soit jugée recevable et qu'elle soit prise en considération, il faut préparer et présenter un document indiquant la conformité avec les spécifications de rendement obligatoires.</u></p> <p>a. Dans sa proposition technique, le soumissionnaire doit inscrire une référence à l'emplacement des spécifications de rendement.</p> <p>b. Le soumissionnaire doit indiquer les spécifications offertes qui respectent ou dépassent les exigences <u>et mettre en référence les documents à l'appui dans sa proposition.</u> S'il n'y a pas assez d'espace dans le tableau, le soumissionnaire doit assigner un numéro de demande d'information supplémentaire et donner les détails pertinents sur une page distincte de sa proposition. S'il n'existe pas de documents connexes publiés sous forme de brochures, de fiches techniques, etc., le soumissionnaire doit fournir une justification écrite expliquant de façon détaillée la façon dont son offre démontre la conformité.</p>		
<p><u>Tous les travaux et matériaux indiqués dans les présentes doivent répondre aux exigences minimales canadiennes et provinciales en matière de certification et d'approbation, selon les normes de l'industrie.</u></p>		
Point	Spécifications	Réponse du soumissionnaire : Indiquer la façon dont l'offre respecte les caractéristiques décrites ci-dessous. Indiquez également l'endroit où la technique de spécification se trouve dans les documents de la soumission.
1.	Nouveau rayonneur individuel avec largeur de rang ne devant pas être inférieur à 7,5 po ni supérieur à 12 po. Minimum de quatre rayonneurs.	
2.	Les rayonneurs doivent être des rayonneurs à disque (John Deere, Great Plains ou équivalent) ou des rayonneurs à disque/houe (Pillar Lazer ou équivalent) qui ne cause pas le fourchage (hairpinning) des résidus de culture existants. (Rayonneurs pour sol non labouré)	
3.	La distribution des semences doit se faire au moyen d'un cône qui peut varier la distribution des semences entre différents rayonneurs (c.-à-d. capacité de changer d'entonnoir). Au moins deux boîtes : une boîte dotée d'au moins quatre sorties pour correspondre au nombre de rayonneurs, et une autre boîte pour l'engrais appliqué en bandes latérales ou au milieu du rang (pour l'application en bandes latérales, le nombre de sorties doit correspondre au nombre de rayonneurs; pour l'application au milieu du rang, il faut une sortie de plus que le nombre de rayonneurs).	

3,1	Un (1) conduit avec le nombre d'orifices correspondant au nombre de rayonneurs.	
3,2	Les rayonneurs surélevés sont acceptables.	
4.	Capacité de varier l'espacement des rangs en pertinent ou en fermant certains rayonneurs pour distribuer les semences dans des rangs plus larges	
5.	L'application et la distribution d'engrais doivent se faire au milieu du rang ou en bandes latérales	
6.	Fixation de plusieurs boîtes Gandy pour la distribution en vrac des engrais secs, inoculants, etc. Le type à traction est une option si la boîte est trop lourde pour être soulevée.	
7.	Exigences en matière de taille/poids : il faut qu'un tracteur d'une puissance de moins de 60 HP puisse être utilisé. Le tracteur soulève environ 3 374 livres.	
7,1	Pour la livraison en vrac d'engrais sec, atteler une série de trémies Gandy munies d'un dispositif volumétrique. Une série de trémies Gandy pour épandre l'engrais sec dans les sillons de semences, et une autre série de trémies Gandy pour acheminer l'engrais sec jusqu'aux rayonneurs prévus pour l'épandage entre les rangs ou comme méthode d'épandage en bandes latérales.	
8.	Largeur d'ensemencement maximale de 2 m (79 po)	
9.	GPS compatible avec le système Greenstar de John Deere	
10.	Système de distribution pneumatique (c.-à-d. système d'aspiration). Il s'agit d'une option et non d'une exigence.	
11.	Fournir au moins un (1) manuel d'utilisation et tout autre matériel de référence pertinent, comme les manuels sur les pièces et les manuels d'entretien. La documentation doit être fournie en anglais et être fournie au moment de la livraison en format électronique ou papier.	

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES